



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 novembre 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 5 Novembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 23 Novembre 1999

**Salle de diffusion musicale - Equipement scénique : dossier d'appel  
d'offres**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99605

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 1999**

**CAMJI**

**Salle de diffusion musicale - Equipement scénique : dossier  
d'appel d'offres**

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le gros oeuvre de la salle de diffusion du C.A.M.J.I., prévue dans le cadre du programme de l'Espace Niortais, est quasiment terminé.

Afin de permettre aux groupes de s'exprimer dans les meilleures conditions scéniques, notamment sur le plan du son, de la lumière et des effets, il y a lieu de prévoir un équipement spécifique, objet de la présente délibération.

Les crédits sont identifiés au chapitre 908, sous chapitre 8241, article 2188. Ils sont prévus au Budget 2000.

Cet équipement spécifique est susceptible de recevoir une aide du Ministère de la Culture ainsi que de la Région.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation des entreprises ;
- autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir ;
- solliciter, auprès de l'Etat et de la Région, une subvention au taux le plus élevé possible pour cet investissement.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Nadine PINSON

[Ordre du jour](#)